

## **Imaginations: Revue d'Études Interculturelles de l'Image**

### Feuille de style

#### **Instructions générales:**

- Veuillez soumettre votre article en format Word, caractères 12, en suivant le protocole MLA pour les citations et pour les références (voir les principes de base ci-dessous).
- Les langues acceptées sont l'anglais et le français. Étant donné qu'il s'agit d'une revue interdisciplinaire, veuillez utiliser le minimum de termes liés aux jargons spécifiques.
- Veuillez utiliser des tirets.
- Veuillez utiliser les virgules « Oxford » ou « Harvard » pour les énumérations : Elle a acheté des pommes, des oranges, et des bananes.
- Veuillez laisser un espacement entre les phrases, aussi qu'après les deux points et après le point-virgule.
- Veuillez utiliser les notes rarement et à des fins informatives. Veuillez inclure celles-ci à la fin de l'article avant les « Ouvrages cités » et les « Notes sur les images ».
- Veuillez inclure un document distinct contenant un résumé, ainsi qu'une notice biographique, qui ne dépassent pas 100 mots. Ceux-ci devraient être en anglais et en français.

#### **Emploi d'autres langues que l'anglais ou le français :**

- Veuillez inclure une traduction des citations de plus de trois mots en d'autres langues que l'anglais et le français dans le corps du texte. Si la citation est liée à votre analyse, veuillez incorporer l'originale dans une note en fin d'article. Si la traduction est la vôtre, veuillez l'indiquer dans la première note en fin d'article.
- Veuillez utiliser des italiques dans le cas d'un mot ou une phrase courte dans une langue étrangère, puis inclure une traduction en anglais ou en français entre parenthèses.
- Lorsque vous utilisez un titre en d'autres langues que l'anglais et le français pour la première fois, veuillez inclure une traduction standard entre parenthèses, ou la vôtre si aucune traduction anglaise/française n'existe. Veuillez utiliser le titre original dans toutes les références subséquentes.

#### **Emploi des images et d'autres médias :**

- Veuillez intégrer les images dans le corps des paragraphes auxquels elles appartiennent.
- Veuillez soumettre les images *dans* le texte en une résolution de 500Ko (veuillez noter que vous devrez soumettre les images en plus haute résolution si votre article est sélectionné).
- Si votre article est sélectionné, veuillez soumettre des images de format TIFF (préférable) ou JPEG d'une résolution 300dpi pour les images en couleur, en échelle de gris ou en noir et blanc.
- Veuillez soumettre des vidéos de type MPEG4 avec des captures d'écran (selon les instructions ci-dessus) pour la version imprimée et la version PDF.
- Veuillez soumettre des fichiers audio de type MP3 (128Kbps ou plus)

- Veuillez inclure les titres et les références pour les images, les extraits sonores, et les extraits vidéo dans une section intitulée « Notes sur les images » à la fin de l'article (après « Notes » et « Ouvrages cités »).
- Veuillez vous assurer que les images, les vidéos et autre adhèrent à la politique canadienne de l'utilisation équitable, ainsi qu'à la politique de l'utilisation équitable de l'Université de l'Alberta (voir les instructions ci-dessous).

### Instructions du protocole MLA :

Les universitaires sont bien conscients du processus complexe de soumission d'articles en revues; plus précisément des différentes exigences en ce qui concerne le protocole de citation. *Imaginations* préfère le protocole MLA. Même si vous connaissez déjà ce protocole, les instructions suivantes vous seront sans doute utiles à la révision :

- (1) Décider si vous voulez résumer, paraphraser ou tirer directement du texte la citation, puisque chacun cas doit être indiqué.
  - a. Un rappel : veuillez construire votre bibliographie en même temps que vous écrivez l'article pour faciliter l'évaluation, puis la publication de celui-ci.
- (2) Les titres :
  - a. Veuillez mettre en *italiques* les titres (s'il y en a) des romans, des long-métrages, des pièces de théâtre et des albums.
  - b. Veuillez mettre entre « guillemets » les titres des nouvelles, des poèmes, des épisodes de séries télévisées et des chansons.
- (3) Les citations intégrées au texte : vous pouvez intégrer les citations de moins de quatre lignes dans le texte accompagnées par l'information essentielle, c'est-à-dire le nom de l'auteur et la page où se trouve le matériel cité (optionnel mais recommandé : le titre de l'œuvre). Voici quelques exemples de citations de type MLA :
  - a. Graff et Birkenstein déclarent : « puisque les citations ne peuvent pas se défendre, il est nécessaire de leur construire un cadre à l'intérieur duquel vous pouvez les défendre » (41)<sup>i</sup>.
  - b. Dans leur œuvre *They Say, I Say*, Graff et Birkenstein font remarquer que « puisque les citations ne peuvent pas se défendre, il est nécessaire de leur construire un cadre à l'intérieur duquel vous pouvez les défendre » (41)<sup>ii</sup>.
  - c. Dans *They Say, I Say*, on explique une citation d'appui : « puisque les citations ne peuvent pas se défendre, il est nécessaire de leur construire un cadre à l'intérieur duquel vous pouvez les défendre » (Graff et Birkenstein 41)<sup>iii</sup>.
  - d. À la page 41, Graff et Birkenstein disent que « puisque les citations ne peuvent pas se défendre, il est nécessaire de leur construire un cadre à l'intérieur duquel vous pouvez les défendre »<sup>iv</sup>.
- (4) Les citations extérieures au texte du texte : vous devez isoler du texte les citations de plus de quatre lignes. Laissez un alinéa plus grand que celui du texte normal afin de faire distinguer la citation (MLA recommande un alinéa d'un pouce à partir de la marge gauche).
- (5) La citation en vers : si vous voulez citer moins de quatre lignes d'un poème, utilisez la barre oblique (/) entre les lignes.

**NOTE :** Si vous supprimez certaines parties ou si vous ajoutez des mots au contenu d'une citation, veuillez indiquer les changements en utilisant des crochets : [...].

### **Instructions pour la liste des « Ouvrages cités » selon le protocole MLA (7<sup>ème</sup> édition)**

- (1) Selon le protocole MLA la liste des « Ouvrages cités » est un catalogue des références (en résumé, en citation, ou en paraphrase) rangées par ordre alphabétique.
- (2) Chaque citation intégrée dans le texte doit correspondre à un ouvrage dans la liste des « Ouvrages cités ».
  - a. Le format d'une citation intégrée doit apparaître comme suit: « Citation ou paraphrase » (Auteur page).
  - b. Veuillez noter dans les exemples suivants que le nom de l'auteur et la page sont essentiels puisque c'est le patronyme de l'auteur qui donne accès à l'information sur la source dans la liste des « Ouvrages cités » :
    - i. Selon Antoine de Saint-Exupéry, « les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de toujours et toujours leur donner des explications » (2).
    - ii. Dans le roman *Le petit prince*, on dit que les enfants ont la responsabilité de trouver des explications parce que « les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules » (Saint-Exupéry 2).
    - iii. Quant à la compréhension, « les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de toujours et toujours leur donner des explications » (Saint-Exupéry 2).
- (3) Dans la liste des « Ouvrages cités », on trouve l'explication suivante sous le nom de Saint-Exupéry :
  - a. Saint-Exupéry, Antoine de. *Le petit prince*. Harcourt. 2000.
- (4) Veuillez mettre la liste des « Ouvrages cités » à la fin de l'article. La liste devrait occuper une nouvelle page en suivant le numérotage de l'article. Le titre « Ouvrages cités » doit être centré. Laisser une interligne double entre le titre et la première référence. Commencer à gauche et si la longueur de la référence dépasse une ligne, justifier les lignes d'un pouce et demie à la marge. Mettre la liste entière à double interligne (y compris à l'intérieur des références). Inclure autant des pages que nécessaire.
- (5) Veuillez ordonner la liste par ordre alphabétique.
- (6) Les références en ligne : Bien que, selon le protocole MLA, les hyperliens dans la liste des « Ouvrages cités » soient optionnels, *Imaginations* recommande qu'ils soient inclus (étant donné que la revue a un format multimédia).

### **Résumé de l'utilisation équitable (selon ACPPU Propriété intellectuelle, décembre 2008)**

L'association canadienne des professeures et des professeurs d'université résume l'utilisation équitable comme suit :

« [L]e droit, à l'intérieur de certaines limites, de reproduire une partie importante d'une œuvre protégée par le droit d'auteur sans obtenir l'autorisation du titulaire de ce droit ni lui verser une somme à titre de dédommagement. Elle a pour but de favoriser la créativité et la libre expression en assurant un accès raisonnable aux connaissances existantes tout en protégeant les intérêts des détenteurs de droits. » (ACPPU,1)

L'ACPPU indique que, bien que *Le loi sur le droit de l'auteur* offre une liste des contextes de l'utilisation ou de la reproduction d'une œuvre, le Cour suprême du Canada ne donne pas des détails en ce qui concerne l'utilisation équitable. C'est aux institutions de formuler leur propre politique et leur propre protocole, et aux chercheurs d'y appliquer leur bon jugement. Afin de respecter la politique de l'utilisation équitable, la reproduction d'une œuvre ne peut se faire que dans les cas suivants :

- recherche;
- étude privée
- critique;
- compte rendu; ou
- communication de nouvelles (ACPPU, 2)

De plus, veuillez noter :

- « la nature de l'utilisation » (le nombre des copies faites et diffusées, ainsi « l'usage et la pratique » - comme dans le domaine universitaire)
- « l'ampleur de l'utilisation » (la portion de l'œuvre copiée et diffusée)
- « les solutions de rechange » (la nécessité de copier le travail ou la disponibilité d'une source non protégée)
- « la nature de l'œuvre originale » (publiée ou confidentielle)
- « l'effet de l'utilisation sur l'œuvre » (si la reproduction est susceptible d'entrer en compétition sur le marché de l'œuvre originale) (3-6)

ACPPU propose sa propre définition : « L'utilisation équitable est le droit de l'utilisateur de reproduire une partie considérable d'une œuvre sans autorisation ni paiement, compte tenu de facteurs comme le but, la nature et l'ampleur de l'utilisation, les solutions de rechange à celle-ci, la nature de l'œuvre et l'effet de l'utilisation sur cette dernière ». De plus, ACPPU considère que les principes d'équitation s'appliquent également aux œuvres numériques qu'aux œuvres imprimées.

Ouvrages Cités : « ACPPU Propriété intellectuelle ». *Association canadienne des professeurs et professeurs d'université*. Décembre 2008. Web. 15 janvier 2012. < <http://www.caut.ca/uploads/IP-Advisory3-fr.pdf> >.

---

<sup>i</sup> Notre traduction

<sup>ii</sup> Ibid i

<sup>iii</sup> Ibid i

<sup>iv</sup> Ibid i